



**Ministero dell'Istruzione – USR Lazio**  
**CPIA N. 6 INTERPROVINCIALE RIETI - ROMA (RIMM035009)**

**VIA CESI N. 1 – 02100 RIETI - Telefono 0746 253318**

*con sedi associate in Guidonia (RM), Monterotondo (RM), Campagnano Romano (RM), Subiaco (RM) e sez. carceraria (RI)*

**Email [rimm035009@istruzione.it](mailto:rimm035009@istruzione.it) - Pec [rimm035009@pec.istruzione.it](mailto:rimm035009@pec.istruzione.it)**

**Codice fiscale 90073000573 COD. univoco UFVMJV**

### **PACTE DE CORESPONSABILITÉ**

Concernant les mesures organisationnelles, hygiéniques et sanitaires et aux comportements individuels visant à endiguer l'épidémie de covid-19 entre le CPIA 6 interprovincial RIETI – ROMA représenté par le directeur d'école Prof. Gerardina Volpe et M / Mlle .....

En sa qualité d'élève inscrit pour l'année scolaire 2021-2022 au cours \_\_\_\_\_

en cas de mineurs : c'est M / Mme, en tant que parent ou titulaire avéré de la responsabilité parentale de

....., né(e) à ( \_\_\_\_\_ ) résidant en, Via \_\_\_\_\_

n. \_\_\_\_\_ Inscrit(e) pour l'année scolaire 2021-2022 au cours \_\_\_\_\_

SIGNE L'ACCORD SUIVANT DE CORRESPONSABILITÉ INHÉRENT LA FREQUENCE DANS L'ANNEE SCOLAIRE 2021-2022 AU COURS DE \_\_\_\_\_ AUPRÈS DE \_\_\_\_\_

**En particulier, le/la soussigné(e) (à savoir le parent ou le titulaire avéré de la responsabilité parentale) déclare :**

- D'être au courant des mesures d'endiguement de l'épidémie en vigueur à ce jour.
- Que le/la soussigné(e) (à savoir le fils/la fille ou l'élève sur qui est exercée la responsabilité parentale) , ou un cohabitant du dernier au sein de sa famille n'a pas été soumis aux mesures de quarantaine ou c'est-à-dire qu'il n'a pas été testé positif au COVID-19
- De s'engager à ne pas fréquenter les activités didactiques autrement dit garder son enfant ou l'élève sur qui est exercé la responsabilité parentale, à domicile en présence de fièvre (supérieure à 37,5° C) ou d'autres symptômes comme le mal de gorge, la congestion nasale, conjonctivite , perte d'odorat ou du goût et d'informer rapidement le pédiatre et le directeur de l'établissement concernant l'apparition de ces symptômes ou de la fièvre
- D'être conscient et d'accepter qu'en cas de fièvre (température supérieure à 37,5°C) ou l'apparition d'autres symptômes (dont ceux cités ci-dessus), le CPIA prévoit l'isolement et, \_\_\_\_\_ en cas de mineurs, d'informer immédiatement ses proches ou son tuteur légal.
- Le CPIA procédera également à contacter le département de la santé publique (DSP) pour les approfondissements envisagés
- D'être conscient et d'accepter qu'en cas de positivité, l'étudiant(e) inscrit (e) ne peut pas être réadmis( e ) aux activités didactiques jusqu'à sa guérison complète, certifiée selon les protocoles prévus
- D'être conscient que les indications hygiéniques et sanitaires doivent être respectées au sein de l'établissement rappelées ultérieurement par les enseignants et le personnel technique et

administratif, en référence aux critères d'attention suivants définis par le comité scientifique et technique.

- **La distanciation sociale.**
- **L'hygiénisation des mains.**
- **L'utilisation du propre masque chirurgical ou en tissu ; rappelant que de toute façon l'école, pendant la fréquentation scolaire, fournira régulièrement aux élèves des masques chirurgicaux**
- D'avoir été renseigné correctement par le CPIA de toutes les dispositions organisationnelles et hygiénique-sanitaires pour la sécurité et l'endigement du risque de propagation du Covid-19 et en particulier des dispositions pour l'accès et la sortie de l'établissement, par conséquent s'engage à respecter au maximum la ponctualité pour l'accès aux activités didactiques.
- De s'engager à adopter un comportement de grande précaution concernant le risque de contamination
- D'être conscient qu'au moment d'une reprise des activités d'interaction, bien que contrôlées, il n'est pas possible d'éliminer le risque de contamination qui au contraire devrait être réduit au minimum à travers le respect scrupuleux et rigoureux des mesures de précaution et de sécurité prévues par des protocoles adéquats pour le déroulement des activités, d'où l'importance de faire preuve de grande prudence même en dehors du cadre des activités scolaires
- De plus, l'élève qui demande l'inscription s'engage à fréquenter les cours avec la plus grande ponctualité par rapport à l'horaire d'entrée qui sera communiqué et avec la régularité requise selon le pacte éducatif qui sera signé avec cet établissement scolaire, et s'engage également à respecter le règlement scolaire

**DÉCLARATION DE CONSENTEMENT À LA MESURE DE LA TEMPÉRATURE CORPORELLE AVEC THERMOMÈTRE SANS CONTACT (THERMOSCANNER) AVANT D'ACCÉDER AU CPIA (selon disponibilité du personnel de service):**

Le soussigné (c'est-à-dire le parent ou le titulaire de la responsabilité parentale) déclare sa propre volonté d'être soumis à une mesure de la température corporelle avec un thermomètre sans contact (thermomètre à distance) avant d'accéder au CPIA; en cas de température supérieure à 37,5 ° ou en présence d'autres symptômes, y compris ceux mentionnés ci-dessus, ne seront pas admis dans l'établissement.

**Le CPIA déclare**

- Que le personnel du CPIA s'engage à respecter scrupuleusement chaque prescription hygiéniquesanitaire et de se rendre au travail qu'en l'absence de tout symptôme lié à Covid-19;
- D'avoir fourni, en même temps que l'inscription, des informations en temps opportun sur chaque dispositif organisationnel et hygiénique et sanitaire adopté pour contenir la propagation de l'infection à Covid-19 et s'engager, pendant la période des présences aux activités scolaires, à communiquer tout changement ou modification à ces mesures;
- Que pour la réalisation des activités scolaires, s'appuie sur un personnel suffisamment informé et formés sur tous les aspects liés aux réglementations en vigueur et aux procédures de santé et d'hygiène de lutte contre la propagation de l'infection;
- S'engager à adopter toutes les exigences de santé et d'hygiène prévues par la réglementation en vigueur, y compris les dispositions relatives à la distanciation;
- D'adhérer strictement et scrupuleusement, en cas d'infection avérée au Covid-19 à chaque disposition de l'autorité sanitaire locale;

- Que les personnes admises à entrer dans le bâtiment de l'école seront soumises aux contrôles de la température corporelle à l'aide d'un thermomètre à distance, et uniquement par le personnel disponible pour le contrôle ;

La signature de cet accord engage les parties à le respecter de bonne foi.

D'un point de vue juridique, il ne dégage pas les sujets qui le signent de toute responsabilité en cas de nonrespect de la réglementation relative à l'endiguement de l'épidémie de Covid-19, des réglementations ordinaires sur la sécurité dans les lieux du travail, des directives nationales et territoriales.

L'étudiant ..... tél. ....

Le parent ou le titulaire de la responsabilité parentale le .....

Le directeur d'école  
Prof. Gerardina Volpe

Lieu, \_\_\_\_\_ Date \_\_\_/\_\_\_/202\_\_